

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD16

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, Mme Duby-Muller, Mme Bonnivard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Lorion, M. Descoeur, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, Mme Poletti, M. Jean-Claude Bouchet et M. Quentin

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa unique, substituer au mot :

« lutte »

le mot :

« agit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Comme le souligne le Conseil d'État dans son avis, le verbe « agir » semble plus approprié que le verbe « lutter ».